



N° 138 avril 2010

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630

ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CDIS

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



Dispensé de timbrage

Edito

Après les élections régionales qui ont fortement sanctionné le gouvernement et la politique menée par N. Sarkozy et F. Fillon, la journée de grève interprofessionnelle du 23 mars a connu un véritable succès.

Alors que le cap des 10% de chômeurs dont un million en fin de droit vient d'être franchi, que le pouvoir d'achat est en baisse dans tous les secteurs, que les acquis sociaux sont remis en cause partout, **les salaires, l'emploi, les retraites et les services publics** étaient au cœur des revendications.

Au niveau de la fonction publique, les milliers de suppressions de postes et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite affaiblissent les services publics et hypothèquent leur avenir, alors qu'il n'ont jamais été aussi indispensables pour **assurer la cohésion sociale**.

Les enseignants des écoles se sont pleinement investis dans cette journée du 23 mars : les exigences communes aux salariés sont présentes à **tous les niveaux du système éducatif**.

De la maternelle au CM2, en passant par les RASED ou la direction d'école, en zone rurale ou en ZEP, la préparation de la rentrée 2010 s'effectue avec **moins de moyens**, la **baisse** voire la **suppression** des stages de formation continue, une politique éducative **appauvrie** qui résulte du **non-remplacement** d'un enseignant sur deux partant en retraite et des " réformes ", particulièrement celle de la formation de maîtres.

Kamel Ould Bouali

Secrétaire départemental du SNUipp 95



**Congrès du SNUipp Val d'Oise
les 19 et 20 mai 2010 à Cergy**

Déposé le mardi 6 avril 2010

Infos syndicales

Mercredi 14 avril

Cergy

Maison des syndicats 9h

Sarcelles

Ecole Kergomard 9h

Sommaire

Edito	p1
Formation, Rased	p2
Revalorisation piège à...	p3
Retraite, bulletin adhésion	p4



**SNUipp FSU
Val d'Oise**

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Formation

Le SNUipp n'a eu de cesse de dénoncer le fait de placer en pleine responsabilité dans des classes, dès septembre, les lauréats au concours.

Le ministère vient de publier une note de « cadrage » concernant l'affectation et la formation des enseignants stagiaires. Le ministère a en partie reconnu le bien fondé de nos critiques, en invitant les Recteurs et les IA à faire accompagner les PE stagiaires jusqu'aux vacances d'automne.

Pour autant cette solution d'urgence ne peut en aucun cas se substituer à l'**année pleine et entière de formation** de PE2 à l'IUFM. Elle institue le compagnonnage comme formation des enseignants, supprime l'organisation actuelle de l'année de stagiaire et les IUFM.

De plus, elle laisse toute latitude aux IA de l'appliquer à minima. Les premières remontées d'enquêtes nationales sur l'affectation des fonctionnaires stagiaires à la rentrée montrent, même si le cadrage est majoritairement respecté, une grande disparité en fonction des départements. De nombreux problèmes restent également entiers : épreuves et modalités des concours à partir de 2011, validation de l'année de PE1, absence de cadrage des masters, rôle et mission des maîtres formateurs et des CPC.

L'insuffisance des recrutements, la logique même de la réforme de la formation, dite de mastérisation, combinées aux projets de Luc Chatel en matière de remplacement des enseignants absents, ouvrant la voie au recrutement massif d'enseignants des écoles précaires (titulaires d'un M2 métier de la formation, reçus-collés du concours de recrutement,...) génèrent des **risques de recrutement de non titulaires**.

Le dispositif proposé par le ministère a pour conséquence de mettre en difficulté les enseignants stagiaires, **désorganiser les écoles** au détriment des élèves et des enseignants. Cette réforme de la formation initiale va aussi mettre à bas la formation continue des enseignants titulaires à travers les modes de remplacement proposés (étudiants sans formation) et la diminution du temps de formation proposé pendant le temps de travail devant élèves.

Les futurs stagiaires doivent pouvoir bénéficier d'une **véritable formation en lien avec l'IUFM** avec 2/3 de temps de formation et 1/3 temps de pratique professionnelle. Les **maîtres formateurs doivent voir leurs missions confirmées** dans le cadre de l'Université (master) et de l'année de stagiaire. Le nombre d'IPEMF, pour suivre correctement ces lauréats du concours 2010, doit être augmenté.

Notre profession se doit d'accueillir et d'accompagner les fonctionnaires-stagiaires dans leur prise de fonction. Mais nous devons, dans le même temps, informer et mobiliser ces nouveaux collègues, avec les parents d'élèves, pour exprimer notre désaccord, dénoncer collectivement les conditions de l'année de stage et créer le rapport de force nécessaire pour obtenir l'abandon de cette réforme et proposer un projet permettant une véritable formation professionnelle indispensable à l'exercice du métier d'enseignant.

Rased : constitution d'un groupe de travail

Suite aux interpellations des organisations syndicales, des associations professionnelles et des parents d'élèves, le ministère a annoncé la constitution d'un groupe de travail en vue de l'élaboration d'une instruction aux IA. Celle-ci indiquerait notamment que l'effectif global des postes RASED (E, G, Psy.) devra être maintenu à son niveau actuel, ce qui inclut les postes de réseaux affectés en « surnuméraires » sur une ou deux écoles. Les modalités de formation devraient être adaptées, sans remettre en cause le volume global d'heures de formation, pour permettre à un maximum de candidats de pouvoir postuler.

Un résultat à mettre à l'actif de la **mobilisation** largement unitaire qui se maintient et même s'élargit sur ce sujet. Le ministère ne revient cependant pas sur la totalité des suppressions effectuées l'an dernier. Par ailleurs, les premiers éléments recueillis sur les départs en formation sont dans le prolongement de la baisse drastique observée l'an dernier (baisse de 585 départs en formation entre 2008 et 2009). Pour le 95 : 4 départs en E, aucun en G.

Le SNUipp continue de demander le **rétablissement de tous les postes supprimés**. Il demande que la plus grande transparence soit faite sur l'état réel des postes Rased dans tous les départements.

Signez - faites signer la lettre-pétition unitaire à télécharger sur le lien :

<http://www.snuipp.fr/spip.php?article6987>

Semaine de 4 jours

La circulaire de rentrée 2010 « ne change rien »... Réagissant aux interprétations faites par « certains médias », l'entourage du ministre a précisé qu'il n'était « *absolument pas question de revenir sur la suppression du samedi matin ou de généraliser les cours le mercredi matin* ». « *Cette circulaire ne change rien.* »

Conseils d'écoles

Ce sont donc toujours les **conseils d'écoles**, composés de parents d'élèves, d'élus et d'enseignants, qui « *proposent* » une organisation de la semaine sur 4 jours ou 4,5 jours. L'IA « *veille à l'harmonisation des projets d'aménagement du temps scolaire entre les écoles maternelles et élémentaires relevant du même périmètre scolaire et à leur homogénéité entre écoles soumises aux mêmes contraintes pour un territoire donné* » comme l'expliquait la circulaire du 5 juin 2008 sur « *l'organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée dans le premier degré* ».



Néanmoins, la circulaire de rentrée précise que les IA « *avec le concours des corps d'inspection, [...] soutiendront et accompagneront les projets d'école qui prendront explicitement en compte l'aménagement du temps scolaire pour en améliorer l'efficacité, dans le respect des rythmes de l'enfant : semaine de neuf demi-journées, horaires décalés, articulation avec l'accompagnement éducatif, etc. [...] L'organisation de la semaine en neuf demi-journées (du lundi au vendredi en incluant le mercredi matin) est encouragée chaque fois qu'elle rencontre l'adhésion* ».

Alors que l'Etat **devrait être le garant de l'intérêt collectif**, nos responsables politiques font une nouvelle fois preuve de démagogie en laissant le soin aux acteurs de terrain de convaincre de la nécessité de repenser les rythmes scolaires.

Revalorisation en trompe l'oeil

Le ministre a annoncé, sans négociations avec les organisations syndicales, des mesures qui ne concernent que les enseignants qui seront au 5ème, 4ème et 3ème échelon au 1er septembre 2010 ainsi que les lauréats des concours 2010. Cette augmentation s'élèvera de 60 euros mensuels à 157 euros mensuels pour les lauréats du concours 2010, en contrepartie d'une réforme de « mastérisation » fortement contestée par l'ensemble de la communauté éducative et qui diffère d'une année l'entrée dans la carrière. **A partir du 6ème échelon les rémunérations seront les mêmes que celles des actuels professeurs des écoles.** Ces mesures sont loin de répondre à une réelle revalorisation de tous les enseignants et ne correspondent pas aux engagements présidentiels.

Le ministre s'est contenté d'évoquer la possibilité à terme de mesures concernant les 6ème et 7ème échelons ou l'accès à la hors classe qui nécessite un « rattrapage » selon lui.

Ces mesures soulèvent déception, colère et indignation : profondément inégalitaires elles laissent trois enseignants sur quatre sans mesure de revalorisation. L'ampleur de ce plan (196 millions d'euros) est à mettre en parallèle avec le coût de la défiscalisation des heures supplémentaires (340 millions d'euros). Il n'est pas acceptable que ces mesures soient financées par les économies réalisées par les suppressions de postes.

Le SNUipp considère que le dossier des rémunérations n'est pas clos et renouvelle son exigence de mesures qui concernent l'ensemble de la profession.



Quand revalorisation rime avec communication !

Les mesures gouvernementales prises depuis quelques années concernant les salaires s'inscrivent dans une **triple logique** :

- **baisse générale des salaires** de tous par le décrochage de la valeur du point d'indice par rapport aux prix,
- **individualisation** des rémunérations par des mesures ciblées,
- politique indemnitaire soumise à la règle du « **travailler plus** ».

L'autre volet de cette politique consiste à financer ces mesures par les économies réalisées sur le dos de l'emploi public.

Le recrutement au niveau master ne serait-il donc qu'une opération comptable dont l'objectif serait de faire des économies ?

La suppression de l'année de PE2 actuelle avec le recul d'un an pour l'accès au recrutement permet au gouvernement de faire croire à une revalorisation tout en économisant et en supprimant des milliers de postes..

La juxtaposition des deux grilles fait apparaître un différentiel sur la carrière de + 17 550 • (soit en moyenne un peu plus de 36 • nets/mois sur une carrière de 40 ans). Le gain indiciaire est concentré sur les 7 premières années de la carrière. Il est important de se rappeler que **dorénavant le recrutement est repoussé d'une année**. Le coût d'une année actuelle de PE2 par stagiaire est de **17 040 •**. C'est donc une **opération blanche pour le gouvernement** et surtout une **formidable arnaque** au niveau de la communication. Sans compter la répercussion sur la carrière et donc les pensions : l'âge moyen de sortie de l'IUFM aujourd'hui est 27 ans. L'impact du recrutement au niveau master peut être estimé à 1 an de plus soit 28 ans : 28 + 40 (en restant dans l'existant) = 68 ans pour un départ à la retraite.



Problème

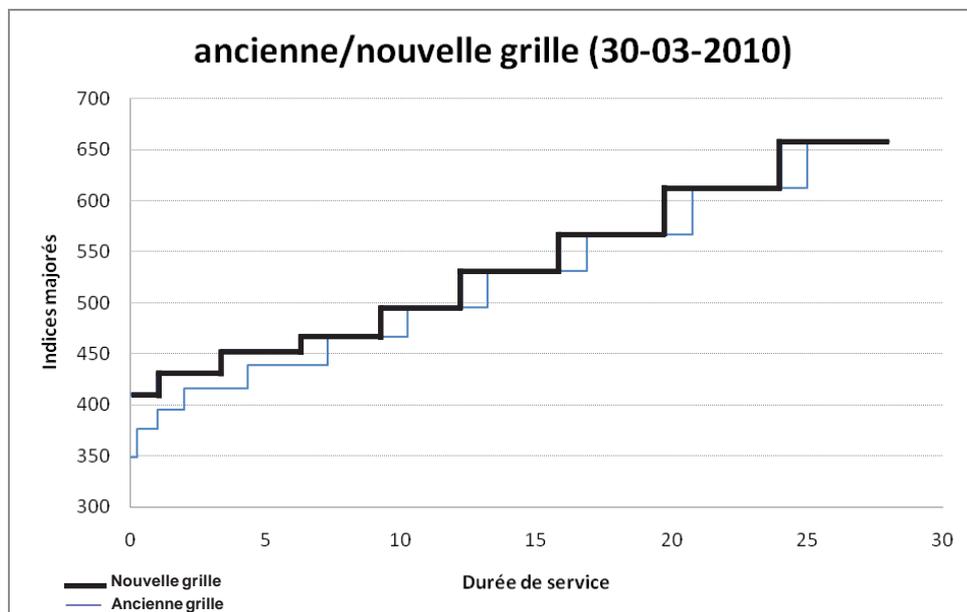
Les nouveaux enseignants grâce au ministre auront gagné en tout 17 550 euros de plus à la fin de leur carrière. Par contre, ils débiteront une année plus tard. Durant cette année, ils auraient normalement perçu 17 040 euros au total.

Que peut-on en déduire ?

Réponse :

$$\begin{array}{r} 17550 \text{ euros} \\ - 17040 \text{ euros} \\ \hline = 510 \text{ euros} \end{array}$$

510 euros c'est pas beaucoup. Et pis tous les autres y sont rien !



Retraites : préparer l'opinion publique

Le gouvernement qui a décidé de présenter un projet de loi en septembre à l'Assemblée compte mettre à profit la période pour préparer l'opinion publique à de nouvelles régressions. Il n'est toujours pas question de pouvoir aborder dans les discussions la question du financement et de son augmentation. En revanche, les ballons-sonde sur le report de l'âge légal, l'augmentation de la durée de cotisation vont bon train, l'utilisation fataliste de l'allongement de la durée de la vie, l'évolution défavorable du ratio actif/inactif, sans pour autant prendre en compte l'évolution du PIB l'augmentation de la productivité, ni l'impact qu'aurait sur le financement des retraites une politique de l'emploi et des salaires volontaristes. De la même manière, le principe d'équité public/privé n'est utilisé que pour tirer le public vers le bas et imposer, à terme, de **nouvelles régressions pour tous**.

Le SNUipp conteste toute remise en cause des 6 derniers mois comme base de calcul des pensions dans la fonction publique. Le SNUipp conteste également l'instrumentalisation du COR (conseil d'orientation des retraites) qui vient d'annoncer qu'il travaillait sur des hypothèses d'allongement de la durée de cotisation pouvant aller jusqu'à 45 annuités et de report de l'âge légal à 63 ans voire 65, alors que, pour ce qui concerne les professeurs des écoles, 30% d'entre eux, en particulier les femmes, sont déjà aujourd'hui victimes de la décote. Le Snuipp travaillera avec la FSU à l'organisation d'initiatives publiques et médiatiques pour informer, faire vivre nos revendications et créer les conditions de la mobilisation unitaire la plus large et s'opposer à toute réforme régressive en matière de retraite.

BULLETIN D'ADHESION AU SNUipp

COTISATIONS 2009/2010

S
N
U
i
p
p

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.
Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

échelon	insitt.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
- PE2, Retraités : 94,00 • Mi temps : 75 •
- Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
- PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :
Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise
Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB). Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : max d'octobre à juillet)
Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

(FSU)

95

A
D
H
E
S
I
O
N

2
0
0
9
/
2
0
1
0

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom
adresse
Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet
N° de compte Clé
Date Signature

AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
405.975

ORGANISME CREANCIER
SNUipp Val d'Oise
26 rue Francis Combe
95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2010.
Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

Et si je me syndiquais ! C'est le moment, c'est l'printemps !
Plus nombreux, plus forts !



F
S
U